

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue au bureau municipal situé au 2, rue du Village, Arundel ce 14^e jour de janvier 2014 à 19:00 heure.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Guylaine Berlinguette, les conseillers suivants : Bernard Bazinet, Joanna Nash, Julia Stuart et Daniel L. Fournier.

La directrice générale, France Bellefleur, et l'adjointe administrative, Carole Brandt sont aussi présentes.

Mesdames les conseillères Anne Poirier et Marlene Séguin sont absentes.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption du procès-verbal

2.1 Séance ordinaire du 10 décembre 2013

3. Gestion financière et administrative

3.1 Liste des comptes à payer au 31 décembre 2013

3.2 Nomination du maire suppléant

3.3 Autorisation de signature – Julia Stuart

3.4 Poste Canada – Amélioration du protocole du service postal canadien

3.5 Poste Canada – Examen du protocole du service postal canadien

4. Travaux publics

4.1 Construction du garage municipal – Octroi du contrat en ingénierie en structure

4.2 Construction du garage municipal – Octroi du contrat en ingénierie en mécanique et en électricité

4.3 Construction du garage municipal – Octroi du contrat en ingénierie en génie civil

5. Loisirs et culture

5.1 Construction d'un bâtiment utilitaire – Octroi du contrat

5.2 Entraînement et remise en forme adapté au rugby – Mark Morrissey – Année scolaire 2013-2014

6. Ressources humaines

6.1 Autorisation – Demande d'aide financière Emplois d'été Canada – Stagiaire en urbanisme, environnement et administration – Été 2014

7. Acceptation de la correspondance

8. Rapport des conseillers

9. Période de questions

10. Levée de la séance

2014-0001

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Adoption du procès-verbal

2014-0002

2.1 Séance ordinaire du 10 décembre 2013

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Bazinet

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 décembre 2013 tel que déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Gestion financière et administrative

2014-0003

3.1 Liste des comptes à payer au 31 décembre 2013

Il est proposé par madame la conseillère Joanna Nash et résolu que les comptes suivants soient payés :

| | |
|---|------------|
| Bell Mobilité inc. | 56.13\$ |
| Bell Canada | 336.83\$ |
| Caroline Blanchard* | 165.00\$ |
| D. Chalifoux Ent Electricien Inc* | 475.23\$ |
| Dicom Express* | 68.81\$ |
| Énergies Sonic RN S.E.C | 4 478.22\$ |
| Équipement Médi-Sécur Inc* | 252.34\$ |
| Fédération Québécoise des Municipalités | 757.37\$ |
| Fournitures de bureau Denis* | 96.61\$ |
| Gilbert P. Miller & fils ltée* | 1 117.96\$ |
| Hydro-Québec | 1 855.74\$ |
| Juteau Ruel Inc. | 41.61\$ |

| | |
|---|-------------|
| Laboratoire Bio-Service* | 38.38\$ |
| Les Machineries Saint-Jovite* | 27.48\$ |
| Matériaux R McLaughlin inc.* | 78.10\$ |
| Municipalité d'Huberdeau | 7 578.02\$ |
| Municipalité de Montcalm | 4 687.50\$ |
| Outils Tremblant* | 31.71\$ |
| PG Solutions Inc* | 344.92\$ |
| Pièces d'autos P&B Gareau* | 188.56 \$ |
| Plomberie Saint-Jovite Inc* | 1 336.96\$ |
| Pompage Sanitaire Mont-Tremblant* | 195.46 \$ |
| Portes de garage Mont-Tremblant* | 632.36\$ |
| Proligne Triandridge Entreprise* | 519.97\$ |
| Québec Municipal | 183.96\$ |
| SEAO – Médias Transcontinental* | 39.68\$ |
| Les Serres d'Arundel* | 183.92\$ |
| Services d'entretien St-Jovite* | 411.76\$ |
| Services informatiques des Laurentides* | 107.79\$ |
| Soudure Luc Provost* | 68.99\$ |
| Station Pierre Brosseau* | 85.13\$ |
| Corporation Sun Media* | 125.32\$ |
| Vanleek Hill Country Dépôt* | 485.88\$ |
| Visa Desjardins* | 1 631.18\$ |
| SCFP | 619.59\$ |
| Salaires et contributions d'employeur | 32 238.19\$ |
| Frais bancaires | 301.17\$ |

* Rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir

Que le conseil municipal accuse réception du rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir pour la période du mois de décembre 2013, transmis en date du 14 janvier 2014.

Je soussignée, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton d'Arundel a les crédits budgétaires pour les dépenses décrites ci-dessus.

France Bellefleur, CPA, CA
Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-0004

3.2 Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que le conseil désigne un membre du conseil comme maire suppléant pour une période déterminée par le conseil;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'organisation territoriale municipale stipule qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut que le conseil de la municipalité désigne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu que madame la conseillère Julia Stuart soit désignée comme mairesse suppléante de la Municipalité du Canton d'Arundel et comme substitut du maire au conseil de la MRC à partir du 15 janvier 2014 et jusqu'à son remplacement par résolution du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-0005

3.3 Autorisation de signature – Julia Stuart

CONSIDÉRANT qu'il est important d'autoriser la nouvelle mairesse suppléante, Madame Julia Stuart à signer les chèques, les effets bancaires et tous les documents relatifs aux comptes bancaires;

CONSIDÉRANT qu'il est important de confirmer que madame la mairesse Guylaine Berlinguette et madame la conseillère Anne Poirier demeurent signataires et sont autorisées à signer les chèques, les effets bancaires et tous les documents relatifs aux comptes bancaires;

CONSIDÉRANT qu'il est important de confirmer que mesdames France Bellefleur et Carole Brandt demeurent signataires et sont autorisées à signer les chèques, les effets bancaires et tous les documents relatifs aux comptes bancaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Bazinet

Et résolu que le conseil autorise les personnes suivantes à signer les chèques, les effets bancaires et tous les documents relatifs aux comptes bancaires au nom de Municipalité du Canton d'Arundel :

Madame Guylaine Berlinguette, mairesse
Madame Julia Stuart, conseillère
Madame Anne Poirier, conseillère
Madame France Bellefleur, directrice générale
Madame Carole Brandt, adjointe administrative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-0006

3.4 Poste Canada – Amélioration du protocole du service postal canadien

CONSIDÉRANT qu'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du Protocole du service postal canadien;

CONSIDÉRANT que la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public;

CONSIDÉRANT que le Protocole actuel comporte de sérieux problèmes qui doivent être réglés;

CONSIDÉRANT que le gouvernement pourrait se servir de l'examen du Protocole pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de

service (plutôt que de chercher à améliorer le Protocole), ou pourrait même préparer le terrain à la privatisation ou à la déréglementation du service postal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart

Et résolu que la municipalité du Canton d'Arundel écrive une lettre à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour lui demander :

Que la population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du Protocole du service postal canadien;

Que le Protocole soit amélioré au moyen des mesures suivantes :

- Faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans des petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste;
- Supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le Protocole relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
- Prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents
- Mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du Protocole
- Établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultations avec la population et d'autres intervenants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-0007

3.5 Poste Canada – Examen du protocole du service postal canadien

CONSIDÉRANT qu'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du Protocole du service postal canadien;

CONSIDÉRANT que Postes Canada se prépare à l'examen en faisant campagne en faveur d'importantes réductions de service;

CONSIDÉRANT que Postes Canada a déjà procédé à une énorme réduction de service en fermant ou en réduisant la taille de bureaux de poste publics, en éliminant la livraison à des boîtes aux lettres rurales et en réduisant le nombre de boîtes aux lettres publiques;

CONSIDÉRANT que Postes Canada et le gouvernement fédéral devraient tout faire en leur pouvoir pour éviter des compressions

additionnelles dans le cadre de l'examen du Protocole et devraient plutôt faire face aux questions financières en offrant, à l'instar de nombreuses autres administrations postales partout dans le monde, de nouveaux services générateurs de revenus, y compris des services financiers lucratifs comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart

Et résolu que la municipalité du Canton d'Arundel écrive une lettre à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour demander que le gouvernement fédéral, durant l'examen du Protocole, prenne en considération des manières novatrices de générer des revenus postaux, y compris la prestation de services financiers comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Travaux publics

2014-0008

4.1 Construction du garage municipal – Octroi du contrat en ingénierie en structure

CONSIDÉRANT que la municipalité désire procéder à la réfection du garage municipal et de ses infrastructures;

CONSIDÉRANT que la municipalité a déposé une demande de subvention pour le projet de réfection du garage municipal;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit mandater les services d'un ingénieur pour la conception de la structure et la préparation des plans et devis du projet de réfection du garage municipal;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux (2) offres de services, soit :

| | |
|-----------------|----------------------------|
| DWB Consultants | 17 131.28\$ taxes incluses |
| WSP Canada Inc | 24 719.63\$ taxes incluses |

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart

Et résolu que le conseil octroie le contrat d'ingénierie en structure pour la conception de la structure et la préparation des plans et devis pour le projet de réfection du garage municipal et de ses infrastructures à la firme DWD Consultants pour un montant de 17 131.28\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-0009

4.2 Construction du garage municipal – Octroi du contrat en ingénierie en mécanique et en électricité

CONSIDÉRANT que la municipalité désire procéder à la réfection du garage municipal et de ses infrastructures;

CONSIDÉRANT que la municipalité a déposé une demande de subvention pour le projet de réfection du garage municipal;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit mandater les services d'un ingénieur en mécanique du bâtiment et en électricité pour la préparation des plans et devis du projet de réfection du garage municipal;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux (2) offres de services, soit :

| | |
|-----------------|----------------------------|
| WSP Canada Inc | 30 468.38\$ taxes incluses |
| DWB Consultants | 24 719.63\$ taxes incluses |

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu que le conseil octroie le contrat d'ingénierie en mécanique du bâtiment et en électricité pour la préparation des plans et devis pour le projet de réfection du garage municipal et de ses infrastructures à la firme DWB Consultants pour un montant de 24 719.63\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-0010

4.3 Construction du garage municipal – Octroi du contrat en ingénierie en génie civil

CONSIDÉRANT que la municipalité désire procéder à la réfection du garage municipal et de ses infrastructures;

CONSIDÉRANT que la municipalité a déposé une demande de subvention pour le projet de réfection du garage municipal;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit mandater les services d'un ingénieur en génie civil pour la conception du stationnement incluant les aires de circulation, pour l'évaluation des besoins en eau potable, pour la conception du système de traitement des eaux usées et la conception d'un drainage de surface du projet de réfection du garage municipal;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux (2) offres de services :

| | |
|-----------------|----------------------------|
| Équipe Laurence | 10 922.63\$ taxes incluses |
| WSP Canada Inc | 13 164.64\$ taxes incluses |

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Bazinet

Et résolu que le conseil octroie le contrat d'ingénierie en génie civil pour la conception du stationnement incluant les aires de circulation, pour l'évaluation des besoins en eau potable, pour la conception du système de traitement des eaux usées et pour la conception d'un drainage de

surface pour le projet de réfection du garage municipal à la firme Équipe Laurence pour un montant de 10 922.63\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Culture et loisirs

2014-0011

5.1 Construction d'un bâtiment utilitaire – Octroi du contrat

CONSIDÉRANT que la municipalité désire effectuer la construction d'un bâtiment utilitaire pour le parc du Ruisseau Beaven;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à une demande de soumissions publique sur le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec, SEAO et que les résultats sont les suivants :

| | |
|------------------------------------|---------------|
| Construction J.P. Provost Inc. | 135 670.50 \$ |
| Construction de la Croisette Inc. | 159 600.00 \$ |
| Construction Keb Inc. | 171 500.00 \$ |
| Groupe Laverdure Construction Inc. | 178 326.22 \$ |
| Groupe Québeco Inc. | 179 999.00 \$ |
| Gelco Construction Inc. | 201 206.25 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart

Et résolu d'accepter la soumission de Construction J.P. Provost Inc au montant de 135 670.50\$, taxes incluses, pour la construction du bâtiment utilitaire pour le parc du Ruisseau Beaven.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-0012

5.2 Entraînement et remise en forme adapté au rugby – Mark Morrissey – Année scolaire 2013-2014

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter certaines précisions à la Commission Scolaire Sir Wilfrid Laurier concernant la demande d'utilisation du gymnase de l'école élémentaire d'Arundel pour le programme parascolaire en entraînement et remise en forme adapté au rugby durant l'année scolaire 2013-2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu que monsieur Mark Morrissey soit autorisé à faire la demande pour l'usage du gymnase de l'école élémentaire d'Arundel pour offrir un programme parascolaire en entraînement et remise en forme adapté au rugby durant l'année scolaire 2013-2014 dans le cadre de l'entente entre la Commission Scolaire Sir Wilfrid Laurier et la municipalité et ce, les vendredi de 18h30 à 21h00, du 10 janvier au 25 avril 2014 selon les dates disponibles. De plus, le conseil mandate monsieur Morrissey pour effectuer l'ouverture et la fermeture de l'école dans le cadre de ce programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

2014-0013

6.1 Autorisation – Demande d'aide financière Emploi d'étés Canada – Stagiaire en urbanisme, environnement et administration – Été 2014

CONSIDÉRANT qu'Emplois d'été Canada accorde une aide financière à des organismes sans but lucratif, à des employeurs du secteur public ainsi qu'à des petites entreprises du secteur privé comptant 50 employés ou moins afin qu'ils créent des possibilités d'emplois d'été pour les jeunes âgés de 15 à 30 ans qui étudient à temps plein et qui prévoient retourner aux études lors de la prochaine année scolaire ;

CONSIDÉRANT que les employeurs des secteurs publics sont admissibles à une subvention pouvant aller jusqu'à 50 % du salaire horaire minimum pour adulte en vigueur dans la province ou le territoire ;

CONSIDÉRANT qu'il serait avantageux pour la municipalité de bénéficier de ce programme afin d'effectuer certains travaux en urbanisme et environnement ainsi qu'au niveau de l'administration;

CONSIDÉRANT que la date limite pour présenter une demande est le 31 janvier 2014 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Joanna Nash

Et résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2014 pour un étudiant afin d'effectuer certains travaux en urbanisme, environnement et administration pour un maximum de seize (16) semaines.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-0014

Levée de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart et résolu que la séance soit levée à 19 :49 heures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Guylaine Berlinguette
Mairesse

France Bellefleur CPA, CA
Directrice générale